

ASSEMBLÉE DU 27 NOVEMBRE 2019

À 17:00 HEURES

- ORDRE DU JOUR -

N/D : 1-5-3/07

1. - **PRÉLIMINAIRES**

1.1 - Ouverture de la séance;

1.2 - Adoption de l'ordre du jour;

1.3 - Adoption du procès-verbal (23 octobre 2019);

2. - **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

2.1 - Avis de conformité :

2.1.1 Règlements d'urbanisme numéros 334-19 et 577-13 de la Ville de L'Épiphanie;

2.2 - Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR)

2.2.1 Règlement numéro 146-10 (Encadrement des usages industriels) :

2.2.1.1 Dépôt du procès-verbal de la consultation publique pour sur le projet de règlement numéro 146-10;

2.2.1.2 Adoption du règlement 146-10;

2.2.2 Avis juridique portant sur la prescription lors de l'abattage d'arbres;

2.3 - Embauche d'un chargé de projets en aménagement en lien avec le PDZA (période déterminée);

3. - **ADMINISTRATION**

3.1 - Dépôt du rapport d'autorisation de dépenses et de paiement;

3.2 - Dépôt des états des résultats en date du 30 septembre 2019;

3.3 - Prévisions budgétaires :

3.3.1 Adoption des prévisions budgétaires 2020 :

- 3.3.1.1 Partie I, Aménagement, environnement, développement économique, transport collectif et administration; (doivent être adoptées par les municipalités membres de la MRC de L'Assomption à la majorité des voix);
  - 3.3.1.2 Partie II (doivent être adoptées par les municipalités incluses dans le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal à la majorité des voix), ainsi que les autres responsabilités pour lesquelles la MRC de L'Assomption a déclaré sa compétence;
  - 3.3.1.3 Partie III (doivent être adoptées par les municipalités ayant acquis et financé des bacs pour la gestion des matières résiduelles à la majorité des voix);
  - 3.3.1.4 Partie IV, Code municipal, (doivent être adoptées par la municipalité régie par le Code municipal);
  - 3.3.1.5 Partie V (doivent être adoptées par la municipalité ayant le bénéfice de cet écoparc situé à Repentigny);
  - 3.3.1.6 Partie VII (doivent être adoptées par la municipalité hors territoire CMM ayant le bénéfice du service 211);
- 3.3.2 Avis de motion (projet de règlement numéro 173 décrétant la répartition des dépenses de la MRC de L'Assomption, selon les fonctions non-prévues au deuxième alinéa de l'article 188 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ainsi que la contribution à un organisme de développement économique (dispositions de la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, L.Q., 2015, c. 8), également, une contribution sera prélevée pour la gestion des matières résiduelles, la gestion des RDD et des écoparcs, conformément aux déclarations de compétence en ces matières.

3.4 - Assurances générales 2020;

- 3.5 - Indexation et grille salariale 2020;
- 3.6 - Déclaration des intérêts pécuniaires des élus (dépôt);
- 3.7 - Calendrier des séances ordinaires de l'année 2020;
- 3.8 - 19e édition de l'événement reconnaissance de Loisir et Sport Lanaudière;
- 3.9 - Délégation du directeur général et du préfet suppléant à l'assemblée des MRC de la FQM;
- 3.10 - Programme de l'amélioration de la performance pour le territoire de L'Assomption;
- 3.11 - Mandat additionnel pour redéfinition du tracé dans le cours d'eau Ruisseau Boucher (Domaine Thouin, L'Assomption) :
- 3.12 - Appui à la Ville de L'Épiphanie dans le cadre de la gestion des cours d'eau;
- 4. - **AUTRES SUJETS**
- 4.1 - Bureau des délégués de comté;

4.2 - Fonds de développement des territoires :

4.2.1 Soutien au Théâtre Alphonse-Desjardins;

4.2.2 Soutien pour l'analyse et le diagnostic sur le développement de l'église de L'Épiphanie comme salle multifonctionnelle;

4.2.3 Soutien au Musée de l'éducation;

4.2.4 Soutien à l'enquête régionale sur le navettage de Lanaudière économique;

4.2.5 Financement de l'organisme CIENOV;

4.2.6 Projet de nouvelle entente en immigration avec le MIFI;

4.2.7 Modification de la résolution 19-05-113 touchant le PDZA

4.3 - Zone d'innovation en agro-efficacités et bioproduits végétaux;

4.4 - Approbation du budget 2020 de la Table des préfets et élus de la Couronne Nord (TPÉCN) touchant le contrat de prêt de service du coordonnateur aux dossiers métropolitains et divers;

4.5 - Appui à la Commission scolaire des Affluents;

4.6 - Modification de la résolution numéro 15-01-023 relative au comité Base III;

4.7 - Varia;

5. - Période de questions;

6. - Levée de l'assemblée.